

2024-0906
2024-08-30



GROUPE 3 INSECTICIDE

INSECTICIDE decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique)

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

POUR VENTE POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LES PRAIRIES ET DANS
L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

COMMERCIAL



IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

TRIPLE RINÇAGE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 17734 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : DELTAMÉTHRINE.....50 GRAMMES PAR LITRE

CONTENU NET : 1, 2, 10, 200 Litres et Vrac

BAYER CROPSCIENCE INC.

Suite 200

160 Quarry Park Blvd. S.E.

Calgary, Alberta

T2C 3G3

1-888-283-6847

POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LES PRAIRIES ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique) n'est pas un produit systémique. Il supprime les insectes au contact et/ou par ingestion. Pour une efficacité maximale, il est nécessaire :

- de maintenir la culture et les insectes sous observation afin de pouvoir pulvériser au moment approprié;
- de s'assurer que les insectes sont touchés lors de la pulvérisation, particulièrement s'ils se trouvent sur le dessous des feuilles ou si le feuillage est très dense.

Les volumes d'eau peuvent varier considérablement selon l'équipement, la culture et les conditions culturales. Les volumes d'eau réels à utiliser varieront de 11 à 1 000 litres par hectare.

La distribution du produit sur les surfaces des plantes doit être aussi uniforme que possible là où les insectes se déplacent et/ou se nourrissent

Note : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Gravement irritant pour les yeux et la peau. Mortel si avalé ou si absorbé par la peau. Peut être mortel si inhalé. NE PAS mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (des lunettes de protection étanches ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement et l'application. Toute protection faciale, ainsi que les gants, ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. Entreposer dans le contenant d'origine. Ne pas contaminer ou entreposer à proximité de la nourriture de consommation animale ou humaine, ou des semences. Tenir à l'écart du feu, de flamme nue ou d'autres sources de chaleur. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Ce produit contient des distillats de pétrole, ainsi qu'un principe actif qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les abeilles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains arthropodes utiles (ce qui peut inclure des insectes, araignées et acariens prédateurs et parasites). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application. La deltaméthrine peut avoir un effet sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasitaires utilisés dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée, à l'intérieur du site traité. Une zone de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site de traitement contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer CropScience, au numéro sans frais 1-800-334-7577. Le traitement de l'intoxication doit être symptomatique et de soutien. Lorsque le produit a été ingéré, effectuer un lavage d'estomac en prenant soin d'éviter l'aspiration. Ce produit contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Une exposition cutanée peut entraîner des sensations temporaires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Traiter selon les symptômes. CE PRODUIT CONTIENT DU XYLÈNE.

ENTREPOSAGE

Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

NE PEUT ÊTRE ENTREPOSÉ EN-DESSOUS DU POINT DE CONGÉLATION. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer dans le contenant d'origine.

ÉLIMINATION

CONTENANT RECYCLABLE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne réutilisez pas ce récipient à d'autres fins.

ÉLIMINATION DE PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.



GROUPE 3 INSECTICIDE

INSECTICIDE decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique)

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

POUR VENTE POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LES PRAIRIES ET DANS
L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

COMMERCIAL

DANGER



POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

TRIPLE RINÇAGE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 17734 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : DELTAMÉTHRINE.....50 GRAMMES PAR LITRE

CONTENU NET : 1, 2, 10, 200 Litres et Vrac

BAYER CROPSCIENCE INC.

Suite 200

160 Quarry Park Blvd. S.E.

Calgary, Alberta

T2C 3G3

1-888-283-6847

POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LES PRAIRIES ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique) n'est pas un produit systémique. Il supprime les insectes au contact et/ou par ingestion. Pour une efficacité maximale, il est nécessaire :

- de maintenir la culture et les insectes sous observation afin de pouvoir pulvériser au moment approprié;
- de s'assurer que les insectes sont touchés lors de la pulvérisation, particulièrement s'ils se trouvent sur le dessous des feuilles ou si le feuillage est très dense.

Les volumes d'eau peuvent varier considérablement selon l'équipement, la culture et les conditions culturales. Les volumes d'eau réels à utiliser varieront de 11 à 1 000 litres par hectare.

La distribution du produit sur les surfaces des plantes doit être aussi uniforme que possible là où les insectes se déplacent et/ou se nourrissent

Note : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Gravement irritant pour les yeux et la peau. Mortel si avalé ou si absorbé par la peau. Peut être mortel si inhalé. **NE PAS** mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial pendant le mélange, le chargement et l'application. Toute protection faciale, ainsi que les gants, ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. Entreposer dans le contenant d'origine. Ne pas contaminer ou entreposer à proximité de la nourriture de consommation animale ou humaine, ou des semences. Tenir à l'écart du feu, de flamme nue ou d'autres sources de chaleur. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Ce produit contient des distillats de pétrole, ainsi qu'un principe actif qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les abeilles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains arthropodes utiles (ce qui peut inclure des insectes, araignées et acariens prédateurs et parasites). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application. La deltaméthrine peut avoir un effet sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasitaires utilisés dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée, à l'intérieur du site traité. Une zone de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site de traitement contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Toxique pour certains arthropodes utiles (ce qui peut inclure des insectes, araignées et acariens prédateurs et parasites). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application. La deltaméthrine peut avoir un effet sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasitaires utilisés dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée, à l'intérieur du site traité. Une zone de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site de traitement contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer CropScience, au numéro sans frais 1-800-334-7577. Le traitement de l'intoxication doit être symptomatique et de soutien. Lorsque le produit a été ingéré, effectuer un lavage d'estomac en prenant soin d'éviter l'aspiration. Ce produit contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Une exposition cutanée peut entraîner des sensations temporaires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Traiter selon les symptômes. **CE PRODUIT CONTIENT DU XYLÈNE.**

ENTREPOSAGE

Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

NE PEUT ÊTRE ENTREPOSÉ EN-DESSOUS DU POINT DE CONGÉLATION. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer dans le contenant d'origine.

ÉLIMINATION

CONTENANT RECYCLABLE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne réutilisez pas ce récipient à d'autres fins.

ÉLIMINATION DE PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Lorsqu'une échelle de doses est indiquée dans le « Mode d'emploi », la dose la plus élevée doit être utilisée :

1. lorsque le couvert de la culture est dense et empêche la pénétration de la solution de pulvérisation;
2. lorsque plusieurs stades de croissance des insectes sont visibles (par exemple stades nymphaux 1 à 5 de la sauterelle OU larves et adultes du doryphore de la pomme de terre);
3. lorsque les populations d'insectes sont très élevées.

À moins d'indications contraires, appliquer l'Insecticide **decis® 5 CE** (Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique) dès l'apparition des insectes et répéter au besoin pour maintenir la suppression. Utiliser suffisamment d'eau pour assurer un épandage intégral. Une plus grande quantité d'eau peut être nécessaire lorsque le feuillage est dense et selon le type d'équipement de pulvérisation utilisé. Il est essentiel de bien mouiller toutes les plantes pour obtenir de bons résultats. Il est recommandé de suivre les calendriers de traitements provinciaux.

Consulter la section **ÉPANDAGE AÉRIEN** de cette étiquette pour connaître les précautions appropriées lors de l'application par voie aérienne.

Utiliser les doses indiquées ci-après pour l'application terrestre et aérienne. L'Insecticide **decis® 5 CE** (Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique) peut être appliqué par voie aérienne uniquement sur les cultures qui prévoient l'application aérienne. Consulter la section **ÉPANDAGE AÉRIEN** de cette étiquette pour ajuster les volumes d'eau.

Ce produit ne peut être utilisé ni par un particulier ni par un utilisateur non certifié.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. .

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES.

ÉPANDAGE AÉRIEN :

L'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique) peut être appliqué par voie aérienne sur le blé, l'orge, l'avoine, sous-groupe de cultures 6C, sous-groupe de cultures 20A, le tournesol, les betteraves à sucre, les plantations brise-vent (livrée des forêts seulement), les pommes de terre, les parcours et les pâturages.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h dans le site de traitement. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Les buses d'injection d'air doivent être utilisées pour l'application au sol de ce produit. La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application pneumatique : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. NE PAS appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.

Application par pulvérisation aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). NE PAS appliquer dans des conditions météorologiques où le taux d'humidité relative est inférieur à 50 % et la température est supérieure de 20°C. La longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Appliquer uniquement à l'aide d'un équipement d'aéronef à voilure fixe ou rotative qui a été calibré fonctionnellement et opérationnellement pour les conditions atmosphériques de la zone ainsi que les taux et conditions d'application de cette étiquette. Les taux, conditions et précautions sur l'étiquette sont spécifiques au produit. Lisez et comprenez l'intégralité de l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Appliquer uniquement au taux recommandé pour l'application aérienne sur cette étiquette. Lorsqu'aucun taux d'application aérienne n'apparaît pour l'usage spécifique, ce produit ne peut être appliqué par aucun type d'équipement aérien. Assurer une application uniforme.

Pour éviter les applications striées, inégales ou superposées, utilisez des dispositifs de marquage appropriés.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doit être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons de pulvérisation indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Zones tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise lorsqu'un pulvérisateur manuel autorisé en vertu de cette étiquette est utilisé

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible le plus proche (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (mètres) requises pour la protection :
-----------------------	---------	---

		Habitats d'eau douce		Habitats terrestres	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole	Brise-vent	4	2	1	
	Luzerne (pour production de semence), pommes de terre, trèfle rouge établi (pour production de semence), sous-groupes de cultures 20A & 6C, blé, orge, avoine, betterave à sucre, maïs de grande culture, brise-vent de cerisiers de Virginie	1	1	1	
	Tomate, parcours, pâturages, tournesol	1	1	0	
	Brocoli, choux de Bruxelles, chou, chou-fleur	2	1	1	
	fléole des prés (production de semences seulement)	1	1	1	
Applicateur pneumatique	Brise-vent	Début de croissance	55	45	10
		Fin de croissance	45	35	5
	Amélanche	Début de croissance	40	30	2
		Fin de croissance	30	20	1
	Brise-vent de cerisiers de Virginie	Début de croissance	35	25	1
Fin de croissance		25	15	1	
Application aérienne	Sous-groupe de cultures 6C	Voilure fixe	90	25	10
		Voilure tournante	55	20	10
	Blé, orge, avoine, betterave à sucre	Voilure fixe	55	15	1
		Voilure tournante	35	10	1
	Sous-groupe de cultures 20A	Voilure fixe	70	20	10
		Voilure tournante	45	15	10
	Pommes de terre, parcours, pâturages	Voilure fixe	40	10	1
		Voilure tournante	25	10	5
	Brise-vent	Voilure fixe	15	10	1
		Voilure tournante	10	5	1
Tournesol	Voilure fixe	10	5	0	
	Voilure tournante	10	5	0	

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant la catégorie de très grosses gouttelettes (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon sans pulvérisation de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

MÉLANGES EN CUVE

L'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique) peut être mélangé en cuve avec un certain nombre d'herbicides pour la suppression des insectes nuisibles (mentionnés sur cette étiquette) et des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles (voir la liste des mauvaises herbes sensibles sur les étiquettes des herbicides). Lire attentivement chaque étiquette pour connaître l'emploi approprié. Les herbicides suivants sont compatibles :

PARDNER® BANVEL® 2,4-D BUCTRIL® M MCPA
PUMA ADVANCE ® PUMA ADVANCE ® avec BUCTRIL® M

L’Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l’intérieur de la Colombie-Britannique) peut être mélangé en cuve avec Puma Advance pour la suppression des sauterelles et graminées annuelles ou avec Puma Advance et Bucril M pour la suppression des sauterelles et des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR SEULEMENT. Le cultivar de blé dur « Plenty » peut supporter un degré élevé de dommages suite à une application de l’Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l’intérieur de la Colombie-Britannique) avec Puma Advance et Bucril M.

La solution de pulvérisation doit être constamment agitée tout au long de l’épandage. Ne pas laisser la solution de pulvérisation dans le réservoir plus de quatre heures après le mélange.

Lorsqu’il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l’étiquette, y compris les taux, l’équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, l’Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l’intérieur de la Colombie-Britannique) contient un insecticide appartenant au Groupe 3. Toute population d’insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l’Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l’intérieur de la Colombie-Britannique) et à d’autres insecticides du Groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d’autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d’action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l’Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l’intérieur de la Colombie-Britannique) ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d’autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d’un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l’utilisation des pesticides de même que l’intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d’autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d’organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l’acquisition d’une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer CropScience au 1-888-283-6847.

LUZERNE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES SEULEMENT

INSECTES	DOSE (mL/ha)	RECOMMANDATIONS
Charançon postiche de la luzerne, punaises	200 à 250	Appliquer en présence d'insectes ou si les spécialistes provinciaux recommandent l'épandage. Utiliser la dose la plus élevée si le charançon postiche de la luzerne est présent.
Sauterelle	100 à 150	Appliquer lorsque les signes de dommages causés par les insectes sont évidents et que les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. Une suppression optimale sera obtenue en effectuant l'application avant le développement des ailes. La dose élevée doit être utilisée lorsque la proportion de sauterelles à maturité et aux stades nymphaux avancés dans la population est élevée et/ou que la pénétration de la pulvérisation est inhibée par le couvert végétal dense. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ.
Méthode d'application : Épandage terrestre dans 100 à 300 L d'eau par hectare.		
Restrictions : NE PAS APPLIQUER PLUS DE 1 FOIS PAR ANNÉE. NE PAS appliquer dans les 20 jours précédant la récolte.		

BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES, CHOU, CHOU-FLEUR

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Piéride du chou, fausse-arpenteuse du chou, fausse-teigne des crucifères	150 à 200 mL/ha dans 350 à 550 L d'eau par hectare	TERRESTRE Appliquer en présence des insectes ou de signes de dommages évidents.
NE PAS APPLIQUER DANS LES 24 HEURES PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE DES CHOUX DE BRUXELLES. NE PAS APPLIQUER DANS LES 3 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE DU BROCOLI, DU CHOU OU DU CHOU-FLEUR. Intervalle minimal entre les applications : 10 jours; NE PAS APPLIQUER PLUS DE 8 FOIS PAR ANNÉE.		

MAÏS DE GRANDE CULTURE

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Pyrale du maïs	250 à 300 mL/ha dans 240 L d'eau par hectare	TERRESTRE Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore, mais pas plus tard qu'après l'apparition des premiers trous sur les feuilles. Diriger la pulvérisation vers le verticille de la

		plante. Répéter le traitement à intervalles de 5 à 8 jours. Pour supprimer la deuxième génération, diriger la pulvérisation vers la zone de l'épi.
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. Voir les instructions ci-dessus.		
INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Ver-gris occidental des haricots	250 à 300 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par hectare.	TERRESTRE Le traitement doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs. Répéter à intervalles de 5 à 8 jours.
NE PAS APPLIQUER MOINS D'UN JOUR AVANT LA RÉCOLTE. NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.		

POMMES DE TERRE

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Doryphore de la pomme de terre, punaise terne, cicadelle	100 à 150 mL/ha dans 200 à 500 L d'eau par hectare	TERRESTRE Appliquer en présence des insectes ou de signes de dommages évidents. Répéter le traitement, jusqu'à concurrence de 3 fois par année. Utiliser la dose la plus élevée en cas de forte infestation.
Altise de la pomme de terre		Appliquer en présence des insectes ou de signes de dommages évidents. L'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique) ne supprime que les insectes présents. Si les populations d'altises sont élevées, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ.
Doryphore de la pomme de terre, punaise terne, cicadelle, altise de la pomme de terre	100 à 150 mL/ha dans 20 à 22 L d'eau par hectare	AÉRIENNE Faire un maximum de 2 épandages aériens par année, au besoin. Lire les instructions spéciales concernant l'épandage aérien au début de la brochure.
NE PAS APPLIQUER DANS LES 24 HEURES PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE. Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours. RÉSISTANCE : Il est reconnu que le doryphore de la pomme de terre devient résistant aux insecticides suite à un usage répété. Comme pour tout insecticide, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la région. On doit utiliser l'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique) en alternance avec des insecticides présentant un mode d'action différent. Consulter le conseiller		

agricole pour connaître les stratégies de gestion de la résistance et les pratiques de lutte antiparasitaire recommandées dans votre région.

SOUS GROUPE DE CULTURES 6C GRAINES SÈCHES DE LÉGUMINEUSES (sauf le soja):

Lupin (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); Haricot (y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto et le haricot tépary); Dolique (y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir); Gourgane (fève des marais); Pois chiche; Guar; Dolique d'Égypte; Lentille; Pois (y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout et le pois sugar snap); Pois cajan

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Sauterelle	100-150 mL/ha	Appliquer en présence de jeunes sauterelles, ou de signes de dommage évidents. Appliquer lorsque les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. La suppression optimale sera obtenue en effectuant l'application avant le développement des ailes.
Répression du Charançon rayé du pois	150 mL/ha	Effectuer le premier traitement après la levée, mais avant le stade de 5 à 6 nœuds. Appliquer lorsque les adultes sont présents sur les plants, avant le début de la ponte.
Fausse-teigne des crucifères	200 mL/ha	Appliquer lorsque les larves sont présentes et se nourrissent. Ne pas déplacer le sol après l'épandage.
Punaise	200 mL/ha	Appliquer lorsque la population d'insectes atteint le seuil économique.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.		
Méthode d'application : Terrestre ou aérienne. Épandage terrestre: 100 à 200 L d'eau par hectare. Épandage aérien: Utiliser un volume minimal de pulvérisation de 22 L/ha. Lire les directives spéciales concernant l'application par voie aérienne à l'avant de ce livret. Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours		

SOUS GROUPE DE CULTURES 20A COLZAS:

Bourrache, Canola, Crambé, Saliquier, Vipérine, Graine de Lin, Caméline, Vélar d'Orient, Lesquerelle, Lunaire, Limnanthe, Asclépiade, Graine de moutarde, Radis oléagineux, Graine de pavot, Colza, Sésame, Julienne des dames, Variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées

INSECTES	DOSE (mL/ha)	RECOMMANDATIONS
Tisseuse de la betterave	100 à 150	Appliquer par voie terrestre uniquement lorsque les larves sont présentes et se nourrissent activement. Utiliser la dose la plus élevée en cas de forte infestation ou si le couvert végétal est dense.
Légionnaire Bertha	100 à 150	Appliquer par voie aérienne uniquement lorsque les larves sont présentes et se nourrissent activement. Utiliser la dose la plus élevée en cas de forte infestation ou si le couvert végétal est dense.
Charançon de la graine du chou	200	Pour la suppression de l'adulte seulement. Appliquer lorsque les adultes sont aperçus sur les boutons de fleurs ou les gousses en formation. Doit être appliqué avant la ponte des œufs. Consulter un spécialiste agricole pour connaître le seuil économique.
Ver-gris du trèfle	100 à 150	Appliquer lorsque les larves sont présentes et se nourrissent. Ne pas déplacer le sol après l'épandage. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.
Ver-gris	200	Appliquer lorsque les larves sont présentes et se nourrissent. Ne pas déplacer le sol après l'épandage. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.
Fausse-teigne des crucifères	100 à 150	Appliquer par voie aérienne uniquement lorsque les insectes se nourrissent activement ou lorsque les spécialistes provinciaux recommandent l'épandage.
Altise	100 à 150	Appliquer en présence d'insectes. L'Insecticide Decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique) ne supprime que les insectes présents. Faire l'application lorsque les altises se nourrissent activement. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ.
Sauterelle	100 à 150	Appliquer lorsque les signes de dommages causés par les insectes sont évidents et que les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. Une suppression optimale sera obtenue en effectuant l'application avant le développement des ailes. La dose élevée doit être utilisée lorsque la proportion de sauterelles à maturité et aux stades nymphaux avancés dans la population est élevée et que la pénétration de la pulvérisation est inhibée par le couvert végétal dense. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ.

Punaise	150	Appliquer lorsque les punaises se nourrissent des boutons, des fleurs et des gousses en formation. Consulter un spécialiste agricole pour connaître le seuil économique.
Cécidomyie du chou-fleur	150 à 200	Commencer les applications lorsqu'une population considérable de cécidomyies du chou-fleur adultes est observée, tel qu'établi par la surveillance locale. Utiliser la dose plus élevée lors d'une forte infestation. Une couverture complète est importante afin d'atteindre une efficacité optimale.
<p>Méthode d'application : Terrestre ou aérienne. Épandage terrestre dans 100 L d'eau par hectare. Épandage aérien dans 20 à 45 L d'eau par hectare. Lire les directives spéciales concernant l'application par voie aérienne au début de cette brochure. Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours.</p>		
<p>Restrictions : Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours NE PAS appliquer plus de 500 mL/ha par année. NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. Si 3 applications sont faites, seule la première ou la deuxième application peut être faite à un taux de 200 mL/ha. Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours pour les applications terrestres.</p>		

AMÉLANCHE

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Tenthrede, punaise terne, Pseudanthonomus crataegi, charançon de la pomme, mineuse des feuilles, pique-bouton de l'amélanche	2 mL dans 4,5 L d'eau pour 100 m ² de rang frontal de verger (Appliquer la solution des deux côtés de chaque rang)	TERRESTRE Appliquer trois fois par année, une fois avant la floraison, une fois au début de la floraison et une fois après le stade du calice, en observant un délai d'attente avant la récolte de 21 jours. Les espèces d'insectes supprimées apparaissent à différentes périodes de la saison de croissance : pique-bouton de l'amélanche et punaise terne, du débourrement (stade de l'éclatement) au stade du bouton vert; tenthrede, à 25 % de la floraison; charançon de la pomme et Pseudanthonomus crataegi, 5 à 10 jours après le stade du calice. On encourage les producteurs à appliquer l'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique) lorsque les insectes nuisibles sont suffisamment nombreux pour causer des dommages économiques.
NE PAS APPLIQUER DANS LES 21 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.		

PLANTATIONS BRISE-VENT

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Puceron du caragan, tordeuse des bourgeons de l'épinette, pyrale des cônes de l'épinette, tordeuse verte de l'épinette, puceron tacheté du peuplier, livrée des forêts, livrée des Prairies	90 mL par 100 L d'eau appliqué jusqu'au ruissellement	TERRESTRE Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer lorsque les insectes se nourrissent activement. La suppression est fonction d'un épandage intégral.
Livrée des forêts	100 à 150 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare	AÉRIENNE Appliquer lorsque les larves se nourrissent activement. Utiliser la dose la plus élevée si le nombre de larves présentes est élevé ou si un feuillage dense peut empêcher la pénétration de la solution pulvérisée.
Méloés, galéruque grise du saule	30 mL par 100 L d'eau appliqué jusqu'au ruissellement	TERRESTRE Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer lorsque les insectes se nourrissent activement. La suppression est fonction d'un épandage intégral.
Némate du saule	18 mL par 100 L d'eau appliqué jusqu'au ruissellement	TERRESTRE Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer lorsque les larves se nourrissent activement. La suppression est fonction d'un épandage intégral
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 1 FOIS PAR ANNÉE.		

TRÈFLE ROUGE ÉTABLI (pour la production de semence seulement)

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Répression du charançon à rostre noir	250 mL/ha dans 100 à 300 L d'eau par hectare	APPLICATION AU SOL Appliquer en présence des insectes. Faire deux applications à intervalle de 14 jours, au début du stade végétatif et lorsque le trèfle est en boutons. Utiliser suffisamment d'eau pour couvrir à fond. Une plus grande quantité d'eau peut être requise si le feuillage est dense et selon le type d'équipement de pulvérisation utilisé. Un mouillage complet de la plante est essentiel pour obtenir de bons résultats.
<p>NE PAS APPLIQUER PLUS DE 2 FOIS PAR ANNÉE PAR ANNÉE. NE PAS UTILISER LA CULTURE TRAITÉE COMME FOURRAGE OU ALIMENTS POUR ANIMAUX. NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.</p>		

PARCOURS, PÂTURAGES*

<p>AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ. Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.</p>		
INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Sauterelle	100 à 150 mL/ha dans 100 à 200 L d'eau par hectare	TERRESTRE Appliquer lorsque les insectes sont jeunes ou que des signes de dommages sont évidents. Appliquer lorsque les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. On obtiendra une meilleure suppression lorsque l'application est faite avant le développement des ailes. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES VOISINES NON HOMOLOGUÉES. La dose élevée doit être utilisée lorsque la proportion de stades nymphaux avancés et à maturité est élevée et que la densité du couvert empêche la pénétration de la solution pulvérisée.

	150 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare	*En cas de forte infestation, une application doit aussi être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures et sur le bord des routes. AÉRIENNE (parcours, pâturages) Suivre le mode d'emploi et les directives spéciales concernant l'épandage aérien.
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 2 FOIS PAR ANNÉE PAR VOIE AÉRIENNE. NE PAS APPLIQUER L'INSECTICIDE DECIS® 5 CE (PRAIRIES ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE) PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. PAR EXEMPLE, 3 APPLICATIONS TERRESTRES OU 2 TERRESTRES /1 AÉRIENNE OU 2 AÉRIENNES/1 TERRESTRE. Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours.		

PLANTATIONS BRISE-VENT DE CERISIERS DE VIRGINIE

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Livrée des Prairies	92 mL de produit /1 000 L d'eau	Appliquer avant la floraison lorsque les tentes sont visibles, en général entre la mi-mai et la fin mai
Tordeuse du cerisier		Appliquer après la floraison lorsque les tentes sont visibles, en général entre le début juin et la mi-juin
Tordeuse du pommier		Appliquer après la floraison lorsque les dommages sont notés pour la première fois, en général entre le début juin et la mi-juin
Appliquer comme traitement foliaire; application au sol seulement – NE PAS APPLIQUER PLUS DE 1 FOIS PAR ANNÉE. Appliquer de façon à mouiller les feuilles mais pas au point d'égouttement.		

TOURNESOL

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Chrysomèle du tournesol	100 mL/ha dans 100 à 200 L d'eau par hectare	TERRESTRE ADULTES : Appliquer en présence des insectes ou de signes de dommages évidents. Les cultures doivent être traitées du stade du cotylédon au stade 2 feuilles.
	100 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare.	AÉRIENNE ADULTES ET LARVES : Appliquer une fois par année en présence des insectes ou de signes de dommages évidents. Vérifier soigneusement si des

	larves se trouvent dans les têtes. Il est préférable de faire l'épandage à la brunante lorsque les insectes se nourrissent activement. Lire les instructions pour l'ÉPANDAGE AÉRIEN.
NE PAS APPLIQUER DANS LES 70 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE. NE PAS APPLIQUER PLUS DE 1 FOIS PAR ANNÉE DANS LE CHAMP.	

FLÉOLE DES PRÉS (PRODUCTION DE SEMENCES SEULEMENT)

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, tel qu'il est décrit dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur doit faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

INSECTE	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Suppression de la légionnaire uniponctué et du ver gris	100 à 200 mL/ha dans un minimum de 100 L d'eau par ha	APPLICATION AU SOL Appliquer au besoin jusqu'à 3 fois par année au maximum. L'intervalle minimum entre les applications est de 7 jours. Appliquer lorsque les larves sont présentes et se nourrissent.
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. NE PAS APPLIQUER DANS LES 30 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.		

TOMATES

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Doryphore de la pomme de terre	100 à 150 mL/ha dans 200 à 500 L d'eau par hectare	TERRESTRE Appliquer en présence des insectes ou de signes de dommages évidents. Utiliser la dose la plus élevée en cas de forte infestation.
NE PAS TRAITER DANS LES 3 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE. NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. Intervalle minimal entre les applications : 5 jours. RÉSISTANCE : Il est reconnu que le doryphore de la pomme de terre devient résistant aux insecticides suite à un usage répété. Comme pour tout insecticide, l'utilisation de ce produit doit		

être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la région. On doit utiliser l'insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique) en alternance avec des insecticides présentant un mode d'action différent. Consulter le conseiller agricole pour connaître les stratégies de gestion de la résistance et les pratiques de lutte antiparasitaire recommandées dans votre région.

BLÉ, ORGE, AVOINE, BETTERAVE À SUCRE

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Ver-gris	200 mL/ha dans 100 L d'eau par hectare	APPLICATION AU SOL OU AÉRIENNE Appliquer lorsque les larves sont présentes et se nourrissent. Ne pas déplacer le sol après l'épandage. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES ADJACENTES. Lire les instructions spéciales concernant l'épandage aérien au début de la brochure.
<p>Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours. NE PAS APPLIQUER L'INSECTICIDE DECIS® 5 CE (PRAIRIES ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE) PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. ON PEUT EFFECTUER UN MAXIMUM DE 2 ÉPANDAGES AÉRIENS DE L'INSECTICIDE DECIS® 5 CE (PRAIRIES ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE) PAR ANNÉE. NE PAS APPLIQUER SUR LE BLÉ OU L'ORGE DANS LES 40 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE. NE PAS APPLIQUER SUR L'AVOINE DANS LES 31 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE. NE PAS APPLIQUER SUR LA BETTERAVE À SUCRE DANS LES 100 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.</p>		

BLÉ, ORGE, AVOINE

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Sauterelle	100 à 150 mL/ha dans 100 à 200 L d'eau par hectare	TERRESTRE Suivre les prévisions provinciales : Appliquer en présence de jeunes sauterelles ou de signes de dommages évidents. Appliquer lorsque les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. On obtiendra une meilleure suppression lorsque l'application est faite avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, une application doit également être faite sur une bordure de 15 mètres autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR DES

	150 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare	<p>CULTURES NON HOMOLOGUÉES. La dose élevée doit être utilisée lorsque la proportion d'insectes à maturité et aux stades nymphaux avancés est élevée et que la densité du couvert de la culture empêche la pénétration de la solution pulvérisée.</p> <p>AÉRIENNE Suivre le mode d'emploi et les instructions spéciales pour l'épandage aérien. Ne pas faire d'application aérienne du mélange en cuve de l'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique) avec l'herbicide Buctril M et l'herbicide Puma Advance.</p>
<p>NE PAS APPLIQUER L'INSECTICIDE DECIS® 5 CE (PRAIRIES ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE) PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. ON PEUT EFFECTUER UN MAXIMUM DE 2 ÉPANDAGES AÉRIENS DE L'INSECTICIDE DECIS® 5 CE (PRAIRIES ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE) PAR ANNÉE. NE PAS APPLIQUER SUR LE BLÉ OU L'ORGE DANS LES 40 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE. NE PAS APPLIQUER SUR L'AVOINE DANS LES 31 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE. Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours.</p>		

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUER AVEC :

BAYER CROPSCIENCE INC.
Suite 200
160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta
T2C 3G3
1-(888) 283-6847

L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens qui adviendraient en conséquence d'une utilisation du produit qui n'est pas conforme au mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette.

decis®, Hoe-Grass, Buctril et Pardner sont des marques déposées de Bayer CropScience.
Banvel est une marque déposée de Sandoz Agro.
Stampede est une marque déposée de Rohm and Haas Co.